



WO/IAOC/32/2
ORIGINAL : ANGLAIS
DATE : 14 AVRIL 2014

Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

**Trente-deuxième session
Genève, 17 – 21 mars 2014**

RAPPORT

adopté par l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	3
POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : INITIATION DES NOUVEAUX MEMBRES	3
POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : REUNION AVEC LE VERIFICATEUR EXTERNE DES COMPTES.....	4
POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : SUPERVISION INTERNE	4
POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : SUIVI DES RECOMMANDATIONS RELATIVES A LA SUPERVISION	5
POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJETS DE NOUVELLES CONSTRUCTIONS.....	6
POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : ETHIQUE	6
POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS D'ORDRE STRATEGIQUE.....	7
POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : SEANCE D'INFORMATION A L'INTENTION DES ETATS MEMBRES	7
CONCLUSION.....	7

INTRODUCTION

1. L'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) de l'OMPI a tenu sa trente-deuxième session du 17 au 21 mars 2014. Étaient présents les quatre membres de l'OCIS qui demeurent en fonction, M. Fernando Nikitin (président), Mme Mary Ncube (vice-présidente), MM. Anol Chatterji et Nikolay Lozinskiy, ainsi que trois membres nouvellement nommés, à savoir MM. Gábor Ámon, Egbert Kaltenbach et Zhang Guangliang.
2. L'objet du présent rapport trimestriel et de la séance d'information à l'intention des États membres correspondante (voir le paragraphe 39) est de tenir les États membres informés des travaux de l'OCIS, conformément au mandat de l'OCIS.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. L'Organe a adopté l'ordre du jour qui figure à l'annexe I du présent rapport. Une liste des participants et une liste des documents figurent à l'annexe II et à l'annexe III, respectivement.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : INITIATION DES NOUVEAUX MEMBRES

4. Comme en 2011, un programme d'initiation à l'intention des nouveaux membres de l'OCIS a été établi et exécuté conjointement par le Secrétariat et les membres de l'OCIS qui demeurent en fonction.
5. Dans le cadre de ce programme, l'OCIS a eu le plaisir de rencontrer la présidente de l'Assemblée générale, qui a répondu à son invitation. La présidente de l'Assemblée générale a souhaité officiellement la bienvenue aux nouveaux membres et a fait part de la satisfaction des États membres au sujet des travaux menés par l'OCIS. Des points de vue ont été échangés, notamment sur le rôle de l'OCIS dans la promotion de la transparence et de l'ouverture au sein de l'Organisation. L'OCIS attend avec intérêt de pouvoir rencontrer à nouveau des membres du bureau de l'Assemblée générale et du Comité du programme et budget (PBC).
6. Le Directeur général a souhaité la bienvenue aux nouveaux membres et a donné une vue d'ensemble complète et tournée vers l'avenir des objectifs stratégiques et des risques connexes de l'OMPI dans le cadre de l'évolution rapide de l'environnement mondial de la propriété intellectuelle.
7. Le sous-directeur général du Secteur administration et gestion et la directrice du Département des finances et de la planification des programmes (contrôleur) ont présenté des informations générales sur les cadres de responsabilisation et de gestion axée sur les résultats de l'OMPI, ainsi que sur les travaux récents et futurs en ce qui concerne les contrôles internes et la gestion des risques.
8. Le directeur des services informatiques et la directrice du Département de la gestion des ressources humaines ont présenté les stratégies de l'OMPI en matière de ressources humaines et dans le domaine des TIC, respectivement.
9. Le directeur de la Division de l'audit et de la supervision internes a présenté des informations générales sur le mandat, la structure, les effectifs et les activités de la Division de l'audit et de la supervision internes, et précisé le rôle de celle-ci dans le cadre de la structure de gouvernance et de supervision de l'OMPI.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : REUNION AVEC LE VERIFICATEUR EXTERNE DES COMPTES

10. À sa trentième session, l'OCIS avait convenu avec le vérificateur externe des comptes de se réunir deux fois par an pour examiner respectivement le programme de travail annuel et le rapport détaillé aux États membres du vérificateur externe des comptes.

11. Le vérificateur externe des comptes a invité l'OCIS à se prononcer sur son programme de travail annuel. L'OCIS a suggéré d'axer les travaux sur la conformité de l'OMPI avec les Normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS), notamment en ce qui concerne le traitement des réserves et des engagements, tels que l'assurance-maladie après la cessation de service (AMCS).

12. L'OCIS et le vérificateur externe des comptes se réuniront à nouveau à la trente-quatrième session de l'OCIS (août) pour examiner le rapport détaillé aux États membres du vérificateur externe des comptes.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : SUPERVISION INTERNE

Rapport intérimaire et programme de supervision pour 2014

13. Le directeur de la Division de l'audit et de la supervision internes a déclaré que la division avait atteint tous les objectifs indiqués dans le programme et budget pour l'exercice biennal 2012-2013, et a communiqué à l'OCIS des informations sur les travaux de la division au premier trimestre.

14. L'OCIS a pris note du programme de supervision de la division pour 2014. Il a demandé, et le directeur de la division a accepté, que dorénavant les programmes annuels de supervision soient présentés à l'OCIS sous forme de projet pour examen et observations avant que la version finale soit établie.

Charte de la supervision interne

15. L'OCIS va poursuivre l'examen des propositions de révision de la Charte de la supervision interne et présenter des propositions supplémentaires, le cas échéant, au directeur de la Division de l'audit et de la supervision internes à sa prochaine session.

Audit interne, évaluation et enquêtes

16. L'OCIS a examiné avec des fonctionnaires de la direction (en tant que destinataires du rapport) et la Division de l'audit de la supervision internes trois rapports d'audit interne, sur les systèmes de Madrid et La Haye (processus de création de recettes), sur les fonds fiduciaires, et sur la sécurité informatique.

17. Cette démarche, qui a été adoptée par l'OCIS à sa précédente session, permet à l'Organe de mieux comprendre le contexte opérationnel, la façon dont la direction apprécie les risques et de quelle manière et à quel moment des recommandations peuvent être mises en œuvre. L'OCIS va poursuivre l'examen des rapports de la Division de l'audit et de la supervision internes selon ce format-là, notamment en ce qui concerne trois nouveaux rapports d'audit et deux nouveaux rapports d'évaluation déjà reçus.

18. L'OCIS a constaté une amélioration générale de la qualité des plans d'action de la direction, notamment en ce qui concerne le respect des délais impartis.

19. En ce qui concerne les enquêtes, le directeur de la Division de l'audit et de la supervision internes a fait un compte rendu à l'Organe de sa charge de travail actuelle. Il a informé l'OCIS

que le poste de chef de la Section des enquêtes était devenu vacant et que la procédure de recrutement d'un nouveau chef de section était en cours.

Réunion du Réseau des responsables d'audit interne des organisations internationales en Europe (HOIA)

20. Le directeur de la Division de l'audit et de la supervision internes a invité l'OCIS à se faire représenter à la réunion du Réseau des responsables d'audit interne des organisations internationales en Europe qui sera animée par la Division de l'audit et de la supervision internes et qui se tiendra à l'OMPI en avril 2014. M. Gábor Amon représentera l'OCIS à cette réunion.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : SUIVI DES RECOMMANDATIONS RELATIVES A LA SUPERVISION

Recommandations de l'OCIS

21. À sa trente et unième session, l'OCIS a recommandé de modifier le Règlement financier et le règlement d'exécution du Règlement financier de l'OMPI et de rationaliser le processus d'intégration des plans d'action de la direction dans les rapports d'audit.

22. Conformément à la procédure convenue à sa vingt-deuxième session, le Directeur général a présenté des observations sur les recommandations de l'OCIS. L'Organe a été informé que, conformément aux recommandations qu'il avait formulées à sa trente et unième session, le Secrétariat prévoit de soumettre à l'Assemblée générale en octobre 2014, pour adoption, une proposition de modification à apporter au Règlement financier et au règlement d'exécution du Règlement financier de l'OMPI afin de compléter les dispositions établies à l'article 11.4)e) de la Convention de l'OMPI pour le cas où le budget ne serait pas approuvé avant le début d'un nouvel exercice financier.

23. Le Directeur général prendra également des mesures pour rationaliser le processus d'intégration des plans d'action de la direction dans les rapports d'audit, et adressera notamment un mémorandum aux chefs de programme pour leur rappeler qu'ils sont responsables de l'adéquation et de l'opportunité des mesures de gestion prises en réponse aux recommandations en matière de supervision, comme indiqué dans l'ordre de service n° 16/2010.

Recommandations du Corps commun d'inspection

24. L'OCIS a été informé de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du CCI, qu'il examinera en détail à sa prochaine session en mai.

Recommandations de la Division de l'audit et de la supervision internes et du vérificateur externe des comptes

25. L'OCIS a rappelé que l'Assemblée générale avait approuvé une recommandation du PBC selon laquelle l'OCIS devrait continuer à analyser et à superviser la mise en œuvre des recommandations d'audit interne et externe conformément à son mandat.

26. L'OCIS se concentre sur des aspects précis de la procédure de suivi, notamment l'identification anticipée des critères de clôture, l'établissement d'un plan d'action (y compris des calendriers) et l'actualisation de l'appréciation du risque.

27. L'OCIS assure un suivi de toutes les recommandations relatives à la supervision deux fois par an. Pour les recommandations faisant état d'un risque très élevé, l'OCIS assurera un suivi trimestriel. En outre, l'OCIS examinera les recommandations faisant état d'un risque élevé qui ont été clôturées sans avoir été mises en œuvre à la suite d'un désaccord entre la direction et la

Division de l'audit et de la supervision internes quant à la validité d'une recommandation et à l'acceptation par la direction du risque résiduel. L'OCIS est d'avis que l'acceptation du risque résiduel devrait s'inscrire dans le cadre des processus de gestion des risques de l'Organisation et devrait être examinée périodiquement.

28. L'OCIS a été informé que le vérificateur externe des comptes a désormais accès au logiciel TeamCentral© utilisé par la Division de l'audit et de la supervision internes, ce qui signifie que le vérificateur externe des comptes pourra directement interagir avec la direction s'agissant du suivi de ses recommandations. La Division de l'audit et de la supervision internes pourra ainsi regrouper les rapports concernant la situation des recommandations ouvertes aux fins de leur présentation à l'OCIS et au PBC si nécessaire.

29. En février 2014, 158 recommandations relatives à la supervision étaient ouvertes, dont quatre avec un niveau de priorité très élevé et 113 avec un niveau de priorité élevé. Parmi celles-ci, 47 étaient ouvertes depuis plus de deux ans, dont 35 avec un niveau de priorité élevé et quatre avec un niveau de priorité très élevé.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJETS DE NOUVELLES CONSTRUCTIONS

30. L'OCIS a reçu des exemplaires des comptes rendus mensuels présentés par écrit aux États membres qui, conformément à une décision du PBC (document A/50/14) et en accord avec les États membres, avaient été publiés sur la page du site Web de l'OMPI consacrée aux projets de nouvelles constructions.

31. L'Organe a été informé oralement et par écrit de l'état d'avancement des projets de nouvelles constructions. Conformément à la demande qu'il avait formulée à sa précédente session, il a reçu des rapports établis à l'issue des inspections réglementaires menées pendant les travaux relatifs au projet de nouvelle salle de conférence, concernant l'assurance qualité et la conformité technique avec la réglementation anti-incendie et d'autres normes de sécurité. Il a été informé que, conformément à l'avis émis par l'OCIS à cette session, les registres des risques relatifs au projet de nouvelle salle de conférence font désormais l'objet d'une révision mensuelle.

32. L'OCIS a suggéré qu'une colonne indiquant les dépenses cumulées, y compris les montants déjà déboursés par l'ancienne entreprise générale, soit ajoutée dans le tableau intitulé "Status by Components awarded by WIPO" qui figure à l'annexe III du rapport trimestriel sur l'état d'avancement des travaux établi par le Secrétariat à l'intention de l'OCIS.

33. Le Secrétariat a déclaré que cinq des six recommandations figurant dans un des rapports d'audit interne 2013 avaient été clôturées. La seule recommandation restée ouverte, qui concerne un règlement définitif avec l'ancienne entreprise générale, devrait être mise en œuvre en juin 2014. À cet égard, le Secrétariat a déclaré que le coût des travaux de réparation et de remplacement relatifs aux malfaçons pourraient être couverts par la garantie bancaire établie par l'ancienne entreprise générale et valable jusqu'à la fin juillet 2014. Cette question était en cours d'examen et un avis juridique avait été demandé auprès d'un bureau d'avocats extérieurs engagé en 2012.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : ETHIQUE

34. Le chef du Bureau de la déontologie a présenté aux nouveaux membres de l'OCIS des informations générales sur le mandat et les fonctions du Bureau de la déontologie. Il a également informé l'OCIS de l'état d'avancement actuel des travaux, notamment en ce qui concerne la mise en place envisagée d'un système de divulgation financière plus robuste.

35. L'OCIS s'est dit prêt à participer à l'élaboration d'un système de divulgation financière plus robuste, notamment par un examen du projet de politique.

36. La question du fonctionnement du Bureau de la déontologie en tant que bureau indépendant au sein du Cabinet du Directeur général a été examinée, de même que la question de la coordination entre le Bureau de la déontologie et deux autres fonctions indépendantes, à savoir celles du Bureau du médiateur et de la Division de l'audit et de la supervision internes, ou encore la question de la coordination entre le Bureau de la déontologie et le DGRH. Conformément à son mandat, qui consiste à analyser la couverture de supervision collective interne des différentes fonctions de supervision de l'OMPI, l'OCIS va continuer d'analyser les arrangements et les pratiques actuels.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS D'ORDRE STRATEGIQUE

37. L'OCIS a examiné avec la direction le Plan-cadre d'équipement (PCE) présenté aux États membres en septembre 2013 (document A/51/16). L'Organe a estimé que des améliorations pouvaient être apportées à ce plan-cadre et a formulé un certain nombre de suggestions que la direction a acceptées. La direction est convenue de présenter le plan-cadre à l'OCIS sous une forme révisée.

38. La question du lien entre le PCE et les stratégies de l'OMPI dans le domaine des TIC et d'autres domaines a également été examinée. L'OCIS a indiqué qu'une étape importante avait été franchie avec l'obtention de la certification ISO/IEC 27001:2005 (Technologies de l'information – Techniques de sécurité – Système de gestion de la sécurité de l'information) pour les systèmes d'administration des demandes de brevet, une norme qui certifie que le système de gestion de la sécurité de l'information de l'OMPI pour les demandes de brevet répond aux normes internationales en la matière.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : SEANCE D'INFORMATION A L'INTENTION DES ETATS MEMBRES

39. Une séance d'information à l'intention des États membres a eu lieu. Les représentants des États membres ont souhaité la bienvenue aux nouveaux membres. L'OCIS a informé les représentants des délibérations qui avaient eu lieu durant sa session, telles que résumées dans le présent rapport, et a répondu aux questions posées sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

CONCLUSION

40. L'OCIS souhaiterait remercier le Secrétariat pour sa coopération et les États membres pour l'intérêt qu'ils ont porté aux travaux de l'OCIS.

41. La prochaine session se tiendra du 19 au 22 mai 2014.

[L'annexe I suit]

Ordre du jour annoté

Lundi 17 mars 2014

- 10 h 30 **Point 1 de l'ordre du jour : adoption de l'ordre du jour**
- 11 heures **Point 2 de l'ordre du jour : initiation des nouveaux membres**
- a) Séance d'information du Secrétariat
Exposé du Directeur général :
 - Aperçu de l'OMPI
 - Exposé du Directeur général
 - Stratégie dans le domaine des TIC
- 15 heures Séance d'information du Secrétariat (suite)
Questions d'ordre administratif et de gestion :
 - Cadre stratégique
 - Gestion axée sur les résultats
 - Cadre réglementaire
 - Gestion des risques et contrôles internes
 - TIC
 - Gestion des ressources humaines

Mardi 18 mars 2014

- 10 heures **Point 2 de l'ordre du jour (suite) : initiation des nouveaux membres**
- b) Initiation par les membres de l'OCIS qui demeurent en fonction
- c) Réunion avec le président de l'Assemblée générale de l'OMPI
- d) Exposé sur la supervision interne
- 15 heures **Point 3 de l'ordre du jour : réunion avec le vérificateur externe des comptes**
 - Programme de travail du vérificateur externe des comptes pour 2014
 - Suivi de la réunion d'août 2013 entre le vérificateur externe des comptes et l'OCIS
- 17 heures Discussions en interne de l'OCIS

Mercredi 19 mars 2014

- 10 heures **Point 4 de l'ordre du jour : audit et supervision internes**
- a) Audit et supervision internes
 - Propositions de révision de la Charte de la supervision interne
 - Rapport trimestriel sur l'état d'avancement des travaux de la Division de l'audit et de la supervision internes
 - Programme de travail de supervision interne pour 2014
 - b) Audit interne
 - Suivi des recommandations formulées par l'OCIS à sa trente et unième session concernant la rationalisation du processus d'intégration des plans d'action de la direction dans les rapports d'audit
 - Examen des rapports d'audit interne reportés de la trente et unième session de l'OCIS
 - Rapports d'audit interne
 - c) Évaluation
 - Rapports d'évaluation
- 12 heures **Point 5 de l'ordre du jour : suivi des recommandations relatives à la supervision**
- Recommandations de l'OCIS
 - Recommandations du CCI
 - Compte rendu de la Division de l'audit et de la supervision internes sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations relatives à la supervision
- 15 heures **Point 6 de l'ordre du jour : projets de nouvelles constructions**
- Rapport trimestriel sur l'état d'avancement des travaux
 - Examen par l'OCIS des rapports établis à l'issue des inspections réglementaires
 - Compte rendu du Secrétariat sur les registres des risques, l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations relatives à l'audit interne, et sur la situation en ce qui concerne les malfaçons et la garantie bancaire
- 17 heures **Point 4 de l'ordre du jour : audit et supervision internes (suite)**
- d) Enquêtes
 - Compte rendu sur la situation en ce qui concerne les enquêtes
 - Rapport(s) sur des problèmes en matière de gestion

Jeudi 20 mars 2014

- | | |
|-----------|---|
| 10 heures | Point 7 de l'ordre du jour : éthique <ul style="list-style-type: none">- Exposé du Bureau de la déontologie à l'intention des nouveaux membres- État d'avancement des travaux |
| 12 heures | Point 8 de l'ordre du jour : questions d'ordre stratégique <ul style="list-style-type: none">- Plan-cadre d'équipement, y compris projets dans le domaine des TIC |
| 15 heures | Point 10 de l'ordre du jour : questions diverses |
| 16 heures | Discussions en interne de l'OCIS |

Vendredi 21 mars 2014

- | | |
|-----------|--|
| 10 heures | Discussions en interne de l'OCIS |
| 11 heures | Point 9 de l'ordre du jour : séance d'information à l'intention des États membres |
| 15 heures | Établissement du rapport |

[L'annexe II suit]

Liste des participants

Point 2 de l'ordre du jour : initiation des nouveaux membres

Présidente de l'Assemblée générale de l'OMPI; Directeur général; sous-directeur général du Secteur administration et gestion; directrice du Département des finances et de la planification des programmes (contrôleur); directeur des services informatiques; directrice du Département de la gestion des ressources humaines; directeur de la Division de l'audit et de la supervision internes.

Point 3 de l'ordre du jour : réunion avec le vérificateur externe des comptes

Vérificateur externe des comptes.

Point 4 de l'ordre du jour : audit et supervision internes

Division de l'audit et de la supervision internes : directeur de la Division de l'audit et de la supervision internes; chef de la Section de l'audit interne; chef de la Section de l'évaluation et de l'inspection.

Participation de la direction aux discussions :

Rapport d'audit interne sur les systèmes de Madrid et La Haye : vice-directrice générale du Secteur des marques et des dessins et modèles; directeur principal du Service d'enregistrement de Madrid; directeur de la Division de l'appui aux services d'enregistrement; directrice de la Division des opérations du Service d'enregistrement de Madrid; directeur du Système d'enregistrement de La Haye; administrateur principal du Secteur des marques et des dessins et modèles.

Rapport d'audit interne sur les fonds fiduciaires : sous-directeur général du Secteur administration et gestion; contrôleur adjoint.

Rapport d'audit interne sur la sécurité informatique : sous-directeur général du Secteur administration et gestion; directeur des services informatiques.

Point 5 de l'ordre du jour : suivi des recommandations relatives à la supervision

Directeur de la Division de l'audit et de la supervision internes; chef de la Section de l'audit interne; chef de la Section de l'évaluation et de l'inspection; administrateur principal chargé de l'audit interne de la Section de l'audit interne.

Point 6 de l'ordre du jour : projets de nouvelles constructions

Sous-directeur général du Secteur administration et gestion; directrice du Département des finances et de la planification des programmes (contrôleur); directrice de la Division de l'infrastructure des locaux.

Point 7 de l'ordre du jour : éthique

Chef du Bureau de la déontologie.

Point 8 de l'ordre du jour : questions d'ordre stratégique

Sous-directeur général du Secteur administration et gestion; directrice du Département des finances et de la planification des programmes (contrôleur); directeur des services informatiques; contrôleur adjoint; directeur de la Division de l'audit et de la supervision internes.

[L'annexe III suit]

Liste des documents

Point 4 de l'ordre du jour : audit et supervision internes

a) Audit et supervision internes

Programme en matière de supervision pour 2014 – État d'avancement de la mise en œuvre en mars 2014

Propositions de révision de la Charte de la supervision interne

Programme de supervision pour 2014, daté du 24 janvier 2014

Projet d'ordre du jour d'une réunion du Réseau des responsables d'audit interne des organisations internationales en Europe qui sera animée par l'OMPI et qui se tiendra à Genève les 24 et 25 avril 2014

b) Audit interne

Rapport d'audit interne IA 2013/01 : "Audit de la sécurité informatique à l'OMPI", daté du 25 février 2014

Rapport d'audit interne IA 2013/03 : "Gestion de la cessation de service de fonctionnaires", daté du 25 février 2014

Rapport d'audit interne IA 2013/04 : "Audit de la migration des données vers le nouveau système de gestion des ressources humaines", daté du 23 janvier 2014

Rapport d'audit interne IA 2013/05 : "Audit de la gestion axée sur les résultats", daté du 14 mars 2014

Report de la trente et unième session de l'OCIS : Rapport d'audit interne IA 2013/02 "Audit des systèmes de Madrid et La Haye (processus de création de recettes)"

Report de la trente et unième session de l'OCIS : Rapport d'audit interne IA 2013/06 "Fonds fiduciaires gérés par l'OMPI"

c) Évaluation

Rapport d'évaluation EVAL 2013-05 : "Évaluation du portefeuille d'activités dans un pays : Thaïlande", daté du 4 mars 2014

Rapport d'évaluation EVAL 2013-06 : "Services d'appui fournis au Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC)", daté du 9 décembre 2013

d) Enquêtes

Compte rendu de la situation en ce qui concerne les enquêtes.

Rapport sur des problèmes en matière de gestion : systèmes de sécurité électroniques de l'OMPI (référence IAOC-INV-2013-07), daté du 18 décembre 2013.

Mémoire adressé par le directeur de la Division de l'audit et de la supervision internes au directeur de l'OCIS, daté du 14 mars 2014
"IAOD-INV-13-16 – renvoi conformément au paragraphe 5 de la Charte de la supervision interne."

Point 5 de l'ordre du jour : suivi des recommandations relatives à la supervision

Observations du Directeur général concernant les recommandations ouvertes de l'OCIS, datées du 28 février 2014

Compte rendu de la Division de l'audit et de la supervision internes sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations relatives à la supervision, daté du 5 février 2014

Précisions concernant les recommandations ouvertes relatives à la supervision avec un niveau de risque élevé ou qui datent de plus de deux ans

Recommandations du Corps commun d'inspection au 24 février 2014

Ordre de service n° 16/2010 "Mise en œuvre des recommandations en matière de supervision – Procédures d'établissement de rapports, définition des rôles et responsabilités", daté du 14 mai 2010

Point 6 de l'ordre du jour : projets de nouvelles constructions

Rapports mensuels aux États membres sur les projets de nouvelles constructions et de nouvelle salle de conférence : 31 novembre 2013; 31 janvier 2014 et 12 mars 2014

Rapport trimestriel sur l'état d'avancement des travaux établi par le Secrétariat pour la trente-deuxième session de l'OCIS

Point 7 de l'ordre du jour : éthique

Guide de la déontologie à l'OMPI

Ordre de service n° 25/2010 "Bureau de la déontologie de l'OMPI", daté du 9 juin 2010

Ordre de service n° 84/2012 "Code de déontologie de l'OMPI", daté du 28 décembre 2012

Ordre de service n° 58/2012 "Politique de protection des personnes qui collaborent à une activité de supervision ou qui signalent des fautes ou d'autres irrégularités ("politique de protection des lanceurs d'alerte"), daté du 9 novembre 2012

Rapport annuel du chef du Bureau de la déontologie (annexe III du document WO/CC/67/2)

Point 8 de l'ordre du jour : questions d'ordre stratégique

Document A/51/16 "Plan-cadre d'équipement"

Stratégie de l'OMPI dans le domaine des TIC, v03 datée du 15 novembre 2013

Certification ISO 27001 de l'OMPI

Rapport d'audit interne IA 2013/01 : "Audit de la sécurité informatique à l'OMPI",
daté du 25 février 2014.

[Fin de l'annexe III et du document]